

# Les timbres en francs

## Première partie : Le franc français

### 1.1 - Un peu d'histoire

Le premier franc, le "franc à cheval", a été émis en 1360. Cette pièce d'or a été frappée pendant la guerre de Cent Ans pour payer la libération du roi Jean le Bon, qui avait été capturé par les Anglais en 1356. Le terme "Franc" signifie que le roi est franc des Anglais, c'est à dire libre.



Pièce d'or dite : « franc à cheval »

Cette monnaie a été remplacée sous Charles VI (1380-1422) par l'écu d'or à la couronne. Après la reprise de la guerre de Cent Ans, les désordres monétaires se sont aggravés, notamment après la défaite d'Azincourt en 1415. La reconquête du royaume, menée par Jeanne d'Arc, a permis à Charles VII (1422-1461) de restaurer son autorité politique et monétaire et, à l'occasion d'une réévaluation, le roi a fait frapper en 1423 un nouveau "franc à cheval" avec la volonté d'un retour à la bonne monnaie. Mais celui-ci ne va pas résister au retour de l'écu d'or et il va disparaître pour 150 ans. Il faut attendre 1575 pour qu'Henri III (1574-1589) crée un franc d'argent, appelé "franc blanc", avec l'ambition de faire correspondre monnaie de compte et monnaie réelle.



Pièce d'argent dite : « franc blanc »

Cependant, cette belle pièce, lourde de 14 grammes, étant trop souvent rognée, une déclaration royale en a interdit la frappe dès 1586. L'écu d'or au soleil, valant trois livres, va devenir alors la principale unité monétaire du royaume et seules les pièces d'un demi et d'un quart de franc vont subsister jusqu'à la fin du règne de Louis XIII (1610-1643). La profonde réforme monétaire engagée par ce dernier à la fin de son règne s'est traduite par la création du fameux « louis d'or »,

et le remplacement des dernières subdivisions du franc par des séries fondées sur l'écu d'argent.

Dès 1783, la situation générale du royaume et l'endettement de la monarchie étaient tels que les pièces ne parvenaient plus guère au trésor royal. En 1789, la Révolution va hériter des dettes de la monarchie : environ cinq milliards de livres, auxquelles s'ajoutent des intérêts, fixés à des taux particulièrement élevés ! Devant la pénurie d'espèces, la Convention va recourir au papier, d'abord sous forme de billets d'escompte, puis d'assignats gagés sur les biens nationaux confisqués à l'église. Mais le système n'étant applicable qu'aux fortes sommes, le problème de la petite monnaie courante va rester entier. A défaut de réserves métalliques, vaisselle et objets précieux vont être réquisitionnés. Tout ce qui est métallique et en particulier les cloches des églises va être fondu mais la thésaurisation du métal est telle qu'elle va entraîner la multiplication des assignats, associée à une inflation galopante. A partir de 1793 et jusqu'à la chute de Robespierre, afin de tenter d'assainir la situation, le gouvernement va recourir à la terreur monétaire en pratiquant l'emprunt forcé et à la confiscation des métaux précieux tout en menaçant les récalcitrants de guillotine.



Assignat de 1 000 francs.

C'est à cette même époque que le système duodécimal (basé sur la douzaine) va être abandonné au profit du système décimal (basé sur la dizaine). En 1795, la Convention va réintroduire le franc comme unité monétaire officielle de la République en remplacement du louis d'or, monnaie de l'ancien régime. Entré en fonction en 1795, le Directoire, devant le nouvel échec du papier-monnaie, va réussir à rétablir une circulation plus intense des espèces métalliques, grâce notamment à une refonte avantageuse des monnaies et à un afflux de métal venant d'Italie après la campagne de Bonaparte. Il va également abolir le cours forcé du papier-monnaie en 1797.

Pièce de 10 centimes (an 3)



Devant l'anarchie de la circulation monétaire où se côtoient écus, louis d'or et pièces révolutionnaires de divers métaux, le consul Bonaparte va rebâtir par les lois de germinal an VI, un système monétaire sur la base d'un franc d'argent dit "franc germinal" qui va supplanter, cette fois définitivement, l'ancien louis d'or. Malgré la mise en circulation de 500 millions en pièces d'or de 20 francs (le fameux "napoléon") et de 40 francs et de près de 900 millions en pièces d'argent de 5, 2 et 1 franc, ces quantités vont s'avérer insuffisantes et il faudra de nouveau avoir recours au papier-monnaie dont l'émission est confiée à la Banque de France (récemment créée). Cette fois ci, une réserve métallique permet d'en maintenir le cours. Dans ces conditions, le papier monnaie va prendre progressivement son essor et le franc germinal va se révéler comme une réussite, restant relativement stable malgré la valse des régimes politiques jusqu'en 1914.



*Pièce d'argent dite : « franc germinal » ( an 12)*

C'est sur cette base que s'est constituée l'Union latine en 1865 par une convention unissant la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, rejoints par la Grèce dès 1868. Ce traité instituait une organisation monétaire commune fondée sur le régime de bimétallisme or-argent, l'unité de compte commune étant le franc, l'Italie et la Grèce, gardant cependant le nom de leur monnaie nationale pour désigner cette même unité de compte. Cette Union va réussir à se maintenir jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1927.



*Pièce d'argent « Union latine » de 5 francs ( 25 grammes)*

Dès 1919, l'Angleterre et les Etats-Unis vont suspendre leur crédit et présenter leurs créances, provoquant un

effondrement du franc, encore accéléré par la victoire du Cartel des gauches aux élections législatives de mai 1924. Devant la menace de banqueroute de l'Etat, le Parlement va rappeler Raymond Poincaré au pouvoir en 1928. Celui-ci va se trouver dans l'obligation d'entériner la mort du franc germinal en redéfinissant l'unité monétaire au cinquième de sa valeur d'origine, c'est-à-dire en le dévaluant de 80 %. Ce "franc à quatre sous" (dans la conscience populaire le franc valant toujours 20 sous) va rester librement convertible en or mais à condition de disposer de 215 000 francs pour pouvoir acheter un lingot d'or de 12 kilos !

La stabilisation ne va pas durer 10 ans. Le franc va se trouver de nouveau malmené à la suite de la grande crise des années 1930 qui va obliger le Front populaire de dévaluer la monnaie nationale qui va perdre les 2/3 de sa valeur entre 1936 et 1940. La défaite en 1940 va lui porter un nouveau coup car l'Allemagne va imposer un taux de change exorbitant de 1 reichsmark pour 20 francs, lui permettant de piller le pays déjà soumis à des frais d'occupation quotidiens de 400 millions de francs quotidiens.



*Pièce de 1 franc de l'Etat français (1942)*

Revenu au pouvoir en 1958, le général de Gaulle va décider de procéder à une nouvelle dévaluation de 17,55 % et annoncer la création d'un "franc lourd" qui sera mis en circulation en 1960 avec une valeur de 100 anciens francs.



*Pièce de 1 centime (1969)*

Dans le but d'aboutir à l'unité monétaire, l'Europe va franchir une première étape en 1992 en adoptant l'ECU (European currency unit) comme unité de compte commune avant d'aboutir à l'Euro qui va se substituer définitivement au franc le 17 février 2002.

## 1.2 - Les timbres de métropole

### 1.2.1- Les timbres de métropole en francs français.



(1) le premier timbre en francs (franc germinal, 1849) – (2) période du franc Poincaré (1929) – (3) période Etat français (1940) – (4) l'un des premiers timbres en nouveaux francs (Marianne à la nef, 1960) – (4) les derniers timbres en francs avec valeurs en francs et en euros (2001).

C'est donc naturellement **en France** qu'apparaît pour la première fois la mention du franc (appelé alors franc germinal) sur un timbre-poste le premier janvier 1849. Il s'agit du 1 franc carmin de type Cérès qui est accompagné par le 20 centimes noir. Par la suite,

toutes les émissions vont suivre l'évolution du franc avec ses hauts et ses bas et suivre les étapes marquantes que sont l'Union latine, le franc Poincaré, le franc de l'Etat français puis le nouveau franc, soit au total plus de 150 ans d'histoire avant son abandon pour l'euro en 2002.

Ces timbres de métropole ont été également utilisés dans différents **bureaux de poste français** implantés à **l'étranger** pour les besoins du commerce international. Presque chacune des escales de la dynamique compagnie française des "Messageries Maritimes" a eu son bureau de poste. On a ainsi utilisé ces timbres dans une quarantaine de bureaux français situés dans l'empire ottoman, qui s'étendait alors du nord de la Grèce jusqu'en Afrique du nord, mais aussi en Chine, au Japon et même à Bâle (Suisse). Chacun de ces



(1) losange petits chiffres 3710 (Alger, Algérie) – (2) losange grands chiffres 5104 (Shanghai, Chine) – (3) cachet à date (Constantinople, Turquie) – (4) losange petits chiffres (Rhodes, Levant).

bureaux était doté d'un numéro dans la nomenclature officielle de la Poste française appelée dans un premier temps : "petits chiffres" puis : "grands chiffres" à partir

### Oblitérations des bureaux français dans le monde.

	Pays	Date	PC	GC
Alexandrette	Levant	1852	3766	5079
Alexandrie	Egypte	1830	3704	5080
Bale	Suisse	1846	3705	5081
Beyrouth	Levant	1840	3706	5082
Haïfa	Levant	1852		
Le Caire	Egypte	1865		5119
Candie	Crête	1897		
La Canée	Crête	1897		
Cavalle	Levant	1867		5156
Constantinople	Levant	1840	3707	5083
Const. Galata	Levant	1869		(5043)
Const. Pera	Levant	1902		
Const. Stamb.	Levant	1880		(5278)
Dardanelles	Levant	1835	3708	5084
Dedeagh	Levant	1874		5155
Enos	Levant	1874		5153
Galati	Moldavie	1857	4008	5085
Gallipoli	Levant	1852	3777	5086
Hierapetra	Crête	1897		
Ibraila	Valachie	1857	4009	5087
Ineboli	Levant	1857	4010	5088
Jaffa	Levant	1852	3768	5089
Jerusalem	Levant	1900		
Kerassunde	Levant	1857	4011	5090
Kustendje	Levant	1869		5139
Lagos	Levant	1874		5154
Lattaquié	Levant	1857	3769	5091
Mersina	Levant	1852	3770	5092

	Pays	Date	PC	GC
Metelin	Levant	1852	3771	5093
Monaco	Monaco	1860	4222	2387
Monastier	Levant	1882		(5260)
Monte Carlo	Monaco	1884		(7571)
Ordou	Levant	1869		5097
Port Lagos	Levant	1880		(5271)
Port Saïd	Egypte	1867		5129
Rethymno	Crête	1897		
Rhodes	Levant	1852	3772	5094
Salonique	Levant	1857	4012	5095
Samsoun	Levant	1857	4013	5096
San Nicolo	Crête	1897		
Shanghai	Chine	1862		5104
Sinope	Levant	1857	4014	5097
Sitia	Crête	1897		
Smyrne	Levant	1835	3709	5098
Suez	Egypte	1862		5105
Sulina	Levant	1857	4015	5099
Tanger	Maroc	1862		5106
Tien-Tsin	Chine	1889		
Trebizonde	Levant	1857	4016	5100
Tripoli(Barb.)	Levant	1880		(5264)
Tripoli (Syrie)	Levant	1852	3773	5101
Tulscha	Levant	1857	4017	5102
Varna	Levant	1856	4018	5103
Volo	Levant	1857	4019	
Yokohama	Japon	1865		5118
Zanzibar	Zanzibar	1889		

de 1860 (voir liste jointe). Le cas de l'**Algérie** est un cas particulier car, bien qu'officiellement annexée à la France en 1848 et organisée en départements, les bureaux algériens ont continué à être considérés comme des bureaux "à l'étranger". L'Algérie, après avoir eu ses propres timbres, a utilisé de nouveau les timbres de France entre 1958 et 1962.

Des timbres de type « Cérès » et « Napoléon III » non dentelés ont également été utilisés dans nos colonies les plus anciennes avant la mise en circulation des timbres des colonies de type « Aigle » en 1859 mais ils sont très rares.

Par la suite, certains bureaux vont utiliser des timbres français surchargés au nom du pays ou de la ville concernée. Ainsi, en **Chine septentrionale**, les villes de Shangäi, Tien-Tsin, HanKéou, Tché-Fou, Pékin, Amoy, Arsenal-Pagoda, Fou-Tchéou, et Ning-Po ont utilisé des timbres de métropole de type « Paix et Commerce » surchargés « Chine » à partir de 1894. En 1902, ces bureaux vont recevoir des timbres français de 1900 (types Blanc, Mouchon et Merson) avec la mention « Chine » dans le cartouche au lieu de la mention « Poste ». Les bureaux de Chine méridionale, créés plus tardivement ont quant à eux utilisé des timbres d'Indochine surchargés avec le nom du bureau mais, pour tous ces timbres, la valeur était exprimée en piastres. Tous les bureaux chinois ont été fermés en 1922, à l'exception de Kouang Tchéou qui a conservé le statut de « territoire à bail » jusqu'en 1943.



Les bureaux d'**Alexandrie** (à partir de 1889) et de **Port Saïd** (à partir de 1899) ont également utilisé des timbres de type « Paix et Commerce » surchargés puis des timbres des types « Blanc », « Mouchon » et « Merson » avec le nom de la ville dans le cartouche jusqu'en 1920. C'est ensuite la monnaie locale qui a été utilisée. L'**Algérie**, territoire national à l'époque, a utilisé des timbres de France surchargés « Algérie », principalement en 1924 puis ponctuellement par la suite. Il en est de même pour la principauté d'**Andorre**

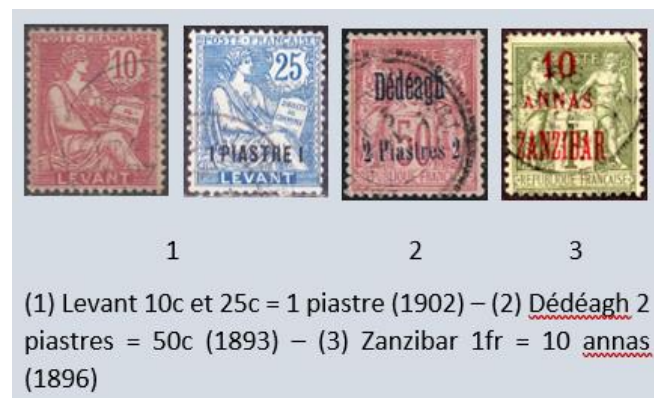
en 1931 et beaucoup plus récemment, pour **Mayotte**, après l'obtention du statut de « collectivité territoriale de la république, de même qu'à **Saint-Pierre-et-Miquelon**.



L'usage de timbres de métropole par les forces serbes est un cas tout à fait particulier. L'armée Serbe en déroute s'est réfugiée à partir de 1915 sur l'île de Corfou qui avait un statut de neutralité et qui avait été sécurisée par des troupes françaises. L'utilisation de timbres français s'est faite à la suite d'un manque de timbres de Serbie.

### 1.2.2- Les timbres de métropole avec valeur dans une autre monnaie.

Un certain nombre de timbres de métropole ont été utilisés avec une valeur exprimée dans une autre monnaie, cette valeur apparaissant en surcharge. Ainsi, les **bureaux du Levant** ont utilisé des timbres français de type « Paix et Commerce » avec une surcharge en piastres à partir de 1885 puis des timbres de type « Blanc », « Mouchon » et « Merson » avec cartouche « Levant » à partir de 1902. A noter que pour les faibles valeurs, ces timbres n'ont pas reçu de surcharge et ont gardé leur valeur en centimes de franc, avec un taux de conversion de 1 piastre = 25c. Cette particularité a cessé en 1920, la piastre étant désormais divisées en parras.



On retrouve le même principe sur les autres bureaux dans l'empire ottoman : **Cavale**, **Dédéagh**, **Port Lagos**, **Vathy**. Les mêmes timbres ont été également utilisés dans le bureau de **Zanzibar** avec une surcharge en annas (16 annas = roupie). La surcharge respectant le taux de conversion de 1 franc = 10 annas, la valeur en francs figurant sur les timbres restait également

valable. Dans les bureaux français du **Maroc**, les timbres français ont été surchargés en pesetas. Certains de ces timbres ont été repris par la suite dans toute la zone française avec une deuxième surcharge « protectorat français ».

Les timbres de France ont également été utilisés lors d'occupations militaires de territoires étrangers par l'armée française. Chronologiquement, c'est en **Crête** que l'on trouve les premiers timbres français pouvant être classés dans cette catégorie. Devenue autonome sous contrôle international à partir de 1898, l'île a été divisée en quatre districts dont l'un a été administré par les français qui étaient également présents dans la capitale : La Canée. C'est ainsi que des timbres des types « Blanc », Mouchon » et « Merson » avec la mention « Crête » dans le cartouche ont été utilisés entre 1902 et 1908. Pour en faciliter l'utilisation, ces timbres ont été surchargés en piastres dès 1903.

également utilisé des timbres français surchargés à leur nom.

Sont également concernés la **Cilicie**, pendant la seconde intervention française en 1920-21 (surcharge en piastres de 40 parras) et le Territoire de **Memel**, administré par les Français au nom des alliés entre 1920 et 1923 (surcharge en marks).

Jean-Pierre Merceille

La suite de l'article sera publiée dans le prochain numéro.



Par la suite, des timbres des types « Blanc », « Mouchon » et « Merson », avec cartouche « Levant », ont également été utilisés sur les îles de **Rouad** (1916-21) et de **Castellorizo** (1920-21) de même qu'en Syrie (1919). La **Syrie** a également utilisé de nombreux autres timbres français entre 1919 et 1925 avec les surcharges successives : « T.E.O. » (territoire ennemi occupé), « O.M.F. » (occupation militaire française), puis « Syrie-Grand-Liban » et enfin « Syrie » pendant la période du mandat français. A la suite de la réorganisation administrative de la Syrie, le **Grand-Liban** (1924-25) et le territoire des **Alaouites** ont